

Omnibus CSRD, CS3D, Taxonomie européenne

Depuis janvier 2025, la Commission européenne a lancé une initiative "Omnibus" visant à simplifier plusieurs réglementations-clés en matière de finance durable en Europe :

- **CSRD** : norme de reporting extra-financier obligeant les entreprises à rendre compte des impacts qu'elles ont sur leur environnement ainsi que de l'impact de cet environnement sur leurs activités (principe de double matérialité).
- **CS3D** : norme sur le devoir de vigilance des entreprises, visant à leur imposer une responsabilité accrue en matière de droits humains et d'environnement tout au long de leur chaîne de valeur.
- **Taxonomie européenne** : cadre permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables pour orienter les investissements.

L'objectif affiché de cette révision est clair : simplifier l'implémentation et le déploiement de ces réglementations. Une démarche qui, en théorie, pourrait améliorer leur adoption par les entreprises. Cependant, au-delà des enjeux de compétitivité et de financement de la transition, ces révisions soulèvent aussi des questions de souveraineté européenne sur les standards de reporting et la place de l'Europe dans la finance durable.

Les principaux changements attendus :

Les médias spécialisés relaient plusieurs évolutions majeures éventuelles :

- **Réduction du périmètre des entreprises couvertes par la CSRD** : le seuil d'application serait aligné sur celui de la CS3D, ne couvrant ainsi que les entreprises de plus de **1 000 employés**. Concrètement, cela exclurait **plus de 85 % des entreprises** actuellement soumises à cette réglementation.
- **Remise en cause du principe de double matérialité**, qui constitue l'un des piliers de la CSRD et la principale différence entre les normes de reporting européennes et les standards internationaux (comme l'ISSB). Un passage à une matérialité purement financière (simple) est évoqué, réduisant considérablement l'impact et l'utilité du reporting extra-financier.

Cette proposition Omnibus devrait être présentée par la présidente et le vice-président de la Commission européenne le **26 février** prochain, avec un risque de report au début du mois de mars prochain.

Notre vision de cette évolution :

Ces discussions marquent **un net recul**. L'incertitude entourant la CSRD, en particulier, a un effet négatif évident sur le comportement des entreprises, notamment les micro et small caps, qui pourraient ne plus être concernées par l'obligation de reporting. De plus, les ajustements proposés semblent **renforcer les aspects de conformité** au détriment de la **dimension stratégique** que ces réglementations visaient initialement à intégrer.

En outre, la conformité des grandes entreprises à la CSRD dépend en grande partie de leur propre capacité à obtenir des données fiables auprès de leurs fournisseurs, qui sont principalement des PME.

Concernant la CS3D, bien que son avancement soit moindre que celui de la CSRD, les changements en discussion pourraient **réduire significativement les exigences relatives à la publication d'un plan de transition**.

Historiquement peu représentées dans les fonds Article 9 SFDR, les micro et small caps, qui forment le tissu industriel des pays européens, feront face à des défis encore plus importants si elles sortent du périmètre obligatoire du reporting CSRD. Cette éventuelle évolution risque de rendre leur intégration et leur suivi dans ces fonds encore plus complexes, alors même qu'elles ont un besoin crucial de financements pour soutenir la compétitivité et la transition durable de l'économie européenne

Contacts



Edwin Faure

Direction de la Gestion Action

e.faure@phhgestion.com

+33 6 45 30 41 10



Jules Delmon

Responsable Développement

j.delmon@phhgestion.com

+33 6 79 81 69 16



Oscar Beylacq

Responsable ESG

o.beylacq@phhgestion.com

+33 6 84 51 93 64